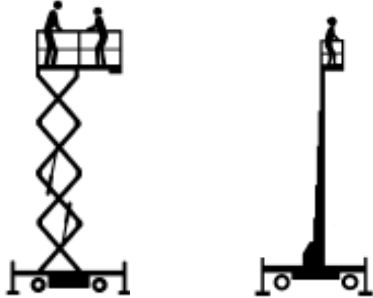


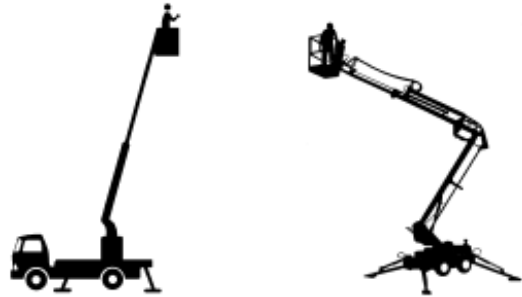
PEMP (Plates-formes élévatrices mobiles de personnel)

Catégorie 1A R 386



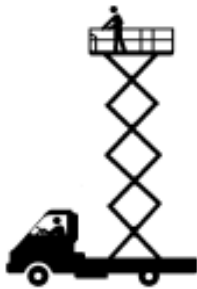
Elévation verticale et utilisation en poste fixe

Catégorie 1B



Elévation multidirectionnelle et utilisation en poste fixe

Catégorie 2A



Elévation verticale pouvant être déplacée à partir du porteur avec la plate-forme en élévation

Catégorie 2B



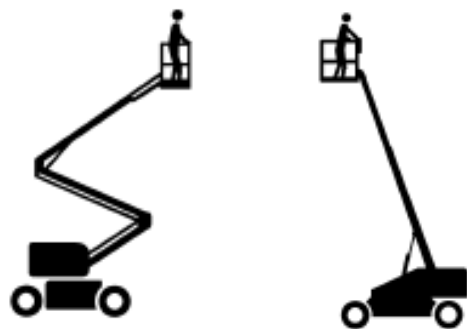
Elévation multidirectionnelle pouvant être déplacée à partir du porteur avec la plate-forme en élévation

Catégorie 3A



Elévation verticale pouvant être déplacée à partir de la plate-forme en élévation

Catégorie 3B



Elévation multidirectionnelle pouvant être déplacée à partir de la plate-forme en élévation



Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté R 389



Catégorie 1

Transpalettes et préparateurs de commandes au sol à conducteur porté de levée inférieure à 1,00m



Catégorie 2

Chariots tracteurs et à plateau porteur, de capacité inférieure à 6000kg



Catégorie 3

Chariots élévateurs automoteurs de manutention à conducteur porté en porte-à-faux, de capacité inférieure ou égale à 6000kg



Catégorie 4

Chariots élévateurs automoteurs de manutention à conducteur porté en porte-à-faux, de capacité supérieure à 6000kg



Catégorie 5

Chariot automateur de manutention à conducteur porté à mât rétractable



Catégorie 6

Conduite de chariots hors activité de production :
Déplacement, chargement, transfert,
maintenance, démonstration, essais...